



Jeunes issus de notre avenir

Dina Sensi, Altay Manço

© Une analyse de [l'IRFAM](#), Liège, 2017 – 9

Préambule

Cette série d'analyses propose une synthèse autour de l'interrogation *comment dépasser la peur de l'Autre en valorisant mieux ses apports* ? Nombreux sont les citoyens belges qui voient dans l'immigration une concurrence sur le marché de l'emploi et dans le secteur du logement, ainsi qu'une détérioration du système d'éducation et de sécurité sociale. Des inquiétudes apparaissent aussi à propos de la capacité d'intégration de certaines populations étrangères. D'aucuns souhaiteraient enrayer un phénomène vieux comme le monde en rendant les frontières plus hermétiques par une série de mesures drastiques. Pourtant, la réalité telle qu'observée par les recherches est nettement plus nuancée. Ces études se répètent depuis des années et montrent que les mouvements de population génèrent une plus-value économique en proposant de la main-d'œuvre, particulièrement dans les secteurs en pénurie. Les observations sont nombreuses et indiquent que l'emploi des migrants a des effets bénéfiques en termes de promotion du travail dans les pays d'accueil. Toutefois, le prix à payer semble être la division du marché de l'emploi. Les chercheurs nomment ce phénomène *ethnostratification* pour expliquer la faible concurrence entre natifs et migrants sur le marché. Cette division se reflète sur l'ensemble de la société qui finit lui aussi par se dualiser, clivant « autochtones », d'une part, et « allochtones », d'autre part qui ne finissent pas d'être ostracisés, malgré le fait qu'ils ancrent leur foyer en Belgique. Les observations que nous synthétisons montrent qu'il est possible de tirer un meilleur parti des migrations tout en dépassant les dissensions sociales. *Nous insistons sur la nécessité de s'informer, car quand nous jugeons sans connaître, nous condamnons sans preuve*. Il appartient au pays récepteur d'organiser l'accueil et l'intégration des populations concernées afin de fluidifier l'insertion des migrants à l'emploi, dans le logement et à l'école. C'est à ce prix seulement que la potentialité que représente l'immigration pour l'économie, les sociétés et la démographie de nos régions peut éclore. À défaut, nous ne ferons qu'aggraver les coûts que l'immigration non régulée et non accueillie représente.

Notre travail permet au lecteur d'accéder à une synthèse proposée en une vingtaine de brèves parties thématiques. Ces textes ont été revus par autant de spécialistes et universitaires de la Belgique francophone à qui nous avons demandé de faire l'effort d'identifier la pertinence de cette littérature internationale pour nos régions, dont le fonctionnement est forcément imbriqué dans un système au moins européen. Les acteurs des Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie nous ont, quant à eux, aidés à adapter ces textes au milieu des intervenants sociaux. Ces analyses sont issues de notre ouvrage, « *L'apport de l'Autre. Dépasser la peur des migrants* », publié chez L'Harmattan (<http://urlz.fr/6jzG>). Elles ont été présentées au public le 23 mai 2017 lors d'un colloque tenu à Liège avec la participation de près de 300 personnes. La rencontre est disponible à l'écoute sur Radio 27 (<http://urlz.fr/6jzI>). C'est dans le même effort de diffusion que nous avons le plaisir vous proposer ces analyses sur notre site. Bonne découverte.

Pour citer cette analyse :

Dina Sensi, Altay Manço, « Jeunes issus de notre avenir », dans A. Manço et coll., *L'apport de l'Autre. Dépasser la peur des migrants*, Paris, L'Harmattan, 2017, p. 105-110.

Jeunes issus de notre avenir

Dina Sensi, Altay Manço

L'adage veut que les jeunes soient notre avenir. S'il en est ainsi, gaspiller sa jeunesse, même en partie, ne peut relever que de la stupidité. Or, la déprimante litanie du taux d'échec à l'école, des abandons précoces de la scolarité, du faible niveau de qualification et d'insertion dans l'emploi, voire des proportions de jeunes incarcérés, dans la plupart des pays européens, n'est-elle pas le lourd symptôme de ce gaspillage ? Le symptôme du rejet touche principalement certains jeunes, ceux que les études PISA, entre autres, classifient sous les dénominations d'élèves « immigrés » ou « issus de l'immigration ».

Arrêtons-nous un instant sur ces catégories. La plupart des appareils statistiques en Europe considèrent un « immigré » comme une personne *née étrangère à l'extérieur du pays où il réside*. En simplifiant un peu, le vocabulaire « issu de l'immigration » correspond, en général, à une personne *née dans le pays où il réside et dont un parent, au moins, est né étranger à l'étranger*. Nous sommes à la « deuxième génération ». En poussant la logique, il est aussi possible de distinguer, à l'instar du *Monitoring socio-économique du marché de l'emploi belge*, les personnes de la « troisième génération », des descendants d'immigrés qui ont *au moins un grand parent né étranger à l'étranger*¹.

Selon l'OCDE, en 2013, *la proportion de personnes nées à l'étranger vivant en Belgique* est de 16 % (première génération). Ce taux est de 12 à 13 % dans les principaux pays limitrophes : Allemagne, France, Pays-Bas et Grande-Bretagne. Quand on considère *le taux de personnes dont au moins un des parents est né à l'étranger* (deuxième génération), la valeur que Tribalat (2015) donne pour la Belgique est de 24 %, soit une personne sur quatre. Cette valeur varie de 19 à 23 % pour les pays frontaliers de la Belgique, selon les calculs adoptés par ces États. Pour ce qui est de *la population dont au moins un des grands-parents est né étranger à l'étranger* (troisième génération), le taux auquel arrive, en 2013, *le Monitoring socio-économique belge* est de plus de 29 %. Cette proportion varie entre 27 et 30 % pour les autres pays pris en comparaison².

Selon Eurostat (Lanzieri, 2011), une projection de plus ou moins 40 à 50 % de « personnes d'origine étrangère » (troisième génération) est alors plausible, pour l'année 2061, au sein des pays pris en référence. Il faut retenir de ces estimations qu'actuellement, *la population de la plupart des pays de l'Europe occidentale est composée entre un quart et un tiers de personnes issues de l'immigration*, soit entre une personne sur quatre et une personne sur trois ! Les perspectives démographiques permettent d'imaginer que *cette proportion se rapprochera des 50 % — soit un citoyen sur deux — au-delà de 2060*. Nous parlons bien des adultes de demain et les jeunes d'aujourd'hui : *l'Europe est un continent d'immigrés*³.

Regardons-y de plus près pour déterminer d'où viennent ces immigrés dont est faite la Belgique depuis toujours. Selon le Registre national belge (DGSIE) — et de manière stable depuis les années 1990 —, une personne sur cinq environ, vivant en Belgique, est un étranger ou une personne née étrangère. Dans ce groupe minoritaire, 70 % sont des citoyens originaires de pays membres de l'UE, bénéficiant de facilités de déplacement et d'installation de par cette appartenance⁴. On constate donc qu'à peine 6 à 7 % de la population de la Belgique⁵ est constituée de personnes originaires de pays non membres de l'Europe des 28. On peut estimer que cette petite part évoluera lentement, sans toutefois dépasser les 10 % de la population totale, dans les décennies à venir. *Si la Belgique est un pays d'immigration, les migrants proviennent de régions relativement proches et leur mouvement est soutenu par l'intégration européenne*.

Une autre observation remarquable concerne *le degré de concentration* de cette population issue de l'immigration. Les données du Registre national belge le confirment d'année en année, les personnes issues des migrations sont essentiellement présentes dans les grandes villes du pays, soit, par ordre d'importance, la plupart des communes bruxelloises, l'agglomération anversoise, la région de Liège, celle de Gand, le pays de Charleroi, ainsi que les villes de Louvain et de Mons⁶. Partout ailleurs en Belgique, si une présence d'origine étrangère est

¹ Entendez, une personne née en dehors du territoire et n'ayant, pas à la naissance, la nationalité de son pays de résidence. Dans tous les cas, ces classifications ne tiennent pas compte d'éventuels changements de nationalité.

² Tribalat (2015) avance le taux de 30 % pour la France, en 2011.

³ *A contrario*, ces projections vers l'avenir nous poussent à nous questionner sur le pourcentage de « Belges de souche » depuis la création du pays en 1830 ?...

⁴ www.fegepro.be/PDF/La%20Belgique%20terre%20d_immigration.pdf.

⁵ Cette proportion est similaire aux valeurs observées dans les pays voisins.

⁶ Selon Manço (2006), plus de la moitié de la population d'origine turque, par exemple, est située dans seulement neuf communes de la Belgique : Schaerbeek, Saint-Josse, Bruxelles-ville, Liège, Charleroi, Anvers, Gand, Heusden-Zolder, Beringen, pour la plupart anciens centres miniers et industriels.

localement perceptible, elle est largement diluée. Cette concentration géographique prend sa source dans l'histoire industrielle du pays. Les migrants sont installés dans les centres d'activités minières, d'abord, industrielles, ensuite, et tertiaires pour finir. Ils y occupent des emplois délaissés par les locaux qui en profitent pour s'orienter vers des positions professionnelles plus avantageuses.

Le même phénomène de remplacement est également perceptible sur le marché du logement des grandes villes : les centres-villes, les quartiers proches des zones industrielles se vident de leurs habitants dès les années 60. Les habitations qui perdent ainsi de leur valeur commencent à être occupées par les nouveaux venus. Cette concentration contribue à l'émergence et à la visibilité d'autres modes de vie propres aux migrants (commerces, lieux de culte, etc.).

Dès les années 80, la concentration des populations d'origine étrangère produit son impact également dans le recrutement des écoles des zones concernées, renforçant, ainsi la segmentation discriminante du marché scolaire, déjà divisé non seulement en réseaux, mais aussi en filières d'enseignement hiérarchisées. Désormais, la qualité d'un établissement scolaire se juge entre autres en fonction de la quantité et de la visibilité de ses élèves issus de l'immigration (cours d'adaptation en langue, certains cours de religion, foulards...). Certes, des politiques de compensation se bousculent dès la décennie 90 : zones d'éducation prioritaires, écoles à discrimination positive, enseignement différencié...

Toutefois, la concentration des élèves issus de l'immigration, liée à la dualisation de l'ensemble de la société, se renforce, comme en témoignent, depuis deux décennies au moins, la ronde des études internationales mesurant l'exclusion scolaire, d'abord, et l'éloignement de l'emploi, ensuite, des jeunes issus de l'immigration, en particulier hors UE. Tout se passe comme s'il s'agissait des « *enfants illégitimes* »⁷ de notre société, alors qu'eux aussi représentent notre avenir.

Que faire ?

Que faire pour sortir de ce gaspillage de talents et de moyens ? Que faire pour permettre à l'ensemble d'une population scolaire de s'orienter vers une vie active de qualité ?

En Belgique, des professionnels de l'école et de différents services de formation professionnelle et de mise à l'emploi se sont réunis pour identifier les ingrédients d'un bon projet destiné à améliorer la transition entre l'école et l'emploi (Maisin, 2014). Ils proposent d'accompagner de manière globale les jeunes décrocheurs dans leur projet de vie et de viser la qualité, l'écoute, l'échange, plutôt que de se focaliser, de prime abord, sur les apprentissages théoriques ou techniques. Ils suggèrent d'être inclusifs (ne pas définir des critères de sélection stricts) et réactifs (ne pas laisser les situations s'envenimer).

Il s'agit d'appliquer une pédagogie individualisée et varier les méthodes d'apprentissage de façon à lier davantage les apprentissages théoriques à la pratique. Les choses prennent sens pour beaucoup de jeunes à travers des rencontres avec les employeurs, les acteurs de l'insertion, les essais-métiers, les stages d'observation...

Aussi, faut-il assouplir les liens entreprise/école et travailler sur les attitudes, le savoir-être, l'insertion socioprofessionnelle au sens large, ce qui ne manquera pas de soulager les établissements scolaires et créera du lien, de la transversalité, de la concertation, de la confiance, de la créativité... Inclure les parents dans un lien constructif fait également partie du programme.

De très nombreuses données d'évaluation (Commission européenne, 2013) montrent que les pays ayant des systèmes d'apprentissages rigoureux, comme l'Allemagne, l'Autriche, les pays scandinaves, les Pays-Bas et la Suisse, sont efficaces en termes de transition des jeunes vers l'emploi. L'école, à travers notamment l'organisation de stages en entreprise, est articulée sur les politiques du marché de l'emploi. Afin d'aider les responsables politiques à améliorer les dispositifs d'apprentissage, la Commission européenne a publié un Guide basé sur les expériences de nombreux pays européens. On y identifie des facteurs de succès : un cadre institutionnel solide ; une implication active des partenaires sociaux et des employeurs ; des subsides pour les employeurs et les jeunes ; un alignement serré avec les besoins du marché du travail ; une démarche de qualité régulièrement validée ; un recours à des processus de guidance, d'accompagnement et de mentorat ; un bon « *matching* » entre apprentis et entreprises ; une bonne combinaison entre la formation de base et l'expérience pratique, etc.

Mais aborder ces sujets, et notamment la question des discriminations (ethniques), dans le monde des entreprises n'est pas aisée. Cela incite les associations, comme les Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie, ayant pour mission de sensibiliser à la lutte pour l'inclusion sociale de tous à utiliser davantage la notion des diversités. Dans un de leurs rapports (CERAIC, 2013), on trouve les recommandations suivantes :

⁷ Selon l'expression de Sayad (2006).

- Mettre en place des actions permettant la sensibilisation et la formation en lien avec l'interculturalité pour les acteurs de l'emploi qui rencontrent les personnes étrangères ou d'origine étrangère.
- Engager les organisations patronales dans des actions de lutte contre les discriminations et pour la diversité.
- Revoir les procédures de recrutement et de gestion des ressources humaines, objectiver les procédures d'accès à l'emploi, en luttant contre les recrutements par réseau, rendre les procédures plus transparentes.
- Un travail de sensibilisation et d'éducation permanente est nécessaire pour promouvoir la diversité en des termes positifs, pour se concentrer sur les avantages que la diversité représentée par les populations issues de l'immigration peut apporter aux entreprises...

« *Combien coûteront toutes ces politiques positives ?* » peut à juste titre se demander le contribuable. Nous serons tentés de répondre que l'on a déjà commencé à payer l'absence de politiques efficaces d'intégration socioprofessionnelle pour tous et qu'il vaudrait peut-être mieux se focaliser sur l'idée que *les jeunes, travailleurs de demain, toutes origines confondues, payeront nos pensions.*

Bibliographie

- CERAIC (2013), Diversité, un plus pour les entreprises, rapport du séminaire « Accès à l'emploi des personnes étrangères ou d'origine étrangère », 10 décembre 2013.
- Commission européenne (2013), *Apprenticeship and Traineeship Schemes in EU 27, Key Success Factors. A Guidebook for Policy Planners and Practitioners*, Bruxelles : Ecorys, IES, IRS.
- Lanzieri C. (2011), *Fewer, older and multicultural ? Projections of the EU population by foreign/national background*, Eurostat Working Paper, Luxembourg.
- Maisin C. (2014), Tremplin vers une vie active — Action Transition/Emploi, Tournai-Ath-Lessines.
- Mañço A. (2006), *Turcs en Europe. L'heure de l'élargissement*, Paris : L'Harmattan.
- Sayad A. (2006), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. Les enfants illégitimes*, Paris : Raisons d'agir.
- Tribalat M. (2015), « Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 2011 », *Espace populations sociétés*, <http://eps.revues.org/6073>.